

Fonds MD et Fonds GPPMD  
**Rapport annuel 2010**  
du Comité d'examen indépendant

SERVICES AUX  
MÉDECINS INC.  
COMPAGNIE DE L'AMC



Finances | Pratique | Mieux-être

[md.amc.ca](http://md.amc.ca)

Le 25 mars 2011

Cher investisseur,

En vertu du Règlement 81 107 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, intitulé « *Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* » (« Règlement 81-107 »), chaque fonds d'investissement offrant des parts au public doit mettre sur pied un comité d'examen indépendant chargé d'examiner les questions de conflits d'intérêts touchant la capacité du gestionnaire d'agir de bonne foi dans l'intérêt du fonds d'investissement. Le Règlement 81 107 oblige le Comité d'examen indépendant à établir un rapport annuel sur certaines questions aux porteurs de titres du fonds d'investissement.

Nous avons le plaisir de présenter le rapport annuel pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, à titre de membres du Comité d'examen indépendant pour la Famille des fonds communs de placement MD (Fonds MD) et les Fonds GPPMD. Voir l'annexe A du rapport annuel pour la liste des Fonds MD et des Fonds GPPMD.

En 2010, Services aux médecins MD a remplacé la Société de fiducie privée MD comme gestionnaire des Fonds GPPMD; Services aux médecins MD inc. est demeuré gestionnaire des Fonds MD pendant toute l'année 2010.

En 2010, les gestionnaires des Fonds MD et des Fonds GPPMD ont soumis à notre examen des conflits d'intérêts, de même que les mesures qu'ils proposent. Nous avons établi que les mesures proposées donnaient des résultats équitables et raisonnables pour les Fonds MD et les Fonds GPPMD et nous avons fait part aux gestionnaires de nos approbations.

De même, en 2010, nous avons réitéré les instructions permanentes antérieures émises par le Comité.

Enfin, en 2010, nous avons évalué l'indépendance, l'efficacité et la rémunération des membres du Comité, et nous en sommes satisfaits.

Nous apprécions la norme d'ouverture et d'intégrité de nos relations avec Services aux médecins MD inc. et Société de fiducie privée MD.

Nous sommes heureux d'exercer ce rôle important pour les membres de l'Association médicale canadienne et leurs familles qui détiennent des parts des Fonds MD et des Fonds GPPMD.

Peter Boomgaardt  
Président  
Comité d'examen indépendant  
Pour les Fonds MD et les Fonds GPPMD

Rapport annuel pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010

# Comité d'examen indépendant pour les Fonds MD et les Fonds GPPMD

Le présent rapport annuel est présenté pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 (la période visée) relativement à la Famille des fonds communs de placement MD (Fonds MD) et aux Fonds GPPMD par le Comité d'examen indépendant pour les Fonds MD et les Fonds GPPMD. Voir l'annexe A pour la liste des Fonds MD et des Fonds GPPMD.

En juin 2010, Services aux médecins MD a remplacé la Société de fiducie privée MD comme gestionnaire des fonds. Aux fins du présent rapport annuel, nous ferons simplement référence au gestionnaire des Fonds MD et des Fonds GPPMD comme Services aux médecins MD inc. ou « le gestionnaire », mais une référence à Services aux médecins MD inc. ou « au gestionnaire » comprend une référence à la Société de fiducie privée MD à titre de gestionnaire des Fonds GPPMD jusqu'en juin 2010.

## Les membres du Comité

Nom	Date de nomination
Peter Boomgaardt*, président	1 <sup>er</sup> avril 2007
Andrew Billingsley**	1 <sup>er</sup> avril 2007
Lisa Johnson***	1 <sup>er</sup> avril 2007

Le comité a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

\* Les services de M. Boomgaardt sont fournis par l'entremise de Lorick Inc., société fermée constituée sous le régime des lois de l'Ontario et dont les actions en circulation appartiennent toutes à M. Boomgaardt et aux membres de sa famille.

\*\* M. Billingsley est également membre du Comité d'examen indépendant pour les fonds d'investissement gérés par Brigata Capital Management Inc.

\*\*\* M<sup>me</sup> Johnson est également membre du Comité d'examen indépendant pour les fonds d'investissement gérés par Capital International Asset Management (Canada) Inc., les Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc./HSBC Investissements (Canada) Limitée et Brigata Capital Management Inc.

La composition du Comité n'a fait l'objet d'aucun changement pendant la période visée. Les membres ont été nommés pour siéger à nouveau sur le Comité pour la durée d'un autre mandat à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Le Comité ne connaît aucune relation susceptible de faire en sorte que quiconque mette raisonnablement en doute l'indépendance d'un membre.

En particulier, à la date du présent rapport, les membres ne sont pas propriétaires, directement ou indirectement :

- ▶ de parts des Fonds MD ou des Fonds GPPMD qui feraient passer le niveau total de propriété à plus de 10 %;
- ▶ de titres du gestionnaire;
- ▶ de titres de toute personne physique ou morale fournissant des services aux Fonds MD, aux Fonds GPPMD ou au gestionnaire, conformément à la divulgation que le gestionnaire a faite aux membres (à l'exception de Lorick Inc., qui est déjà mentionnée), qui feraient passer le niveau total de propriété à plus de 1 %.

## Rémunération, indemnités et autres questions touchant le Comité

Pendant la période visée, la rémunération de chaque membre du Comité était fixée à 15 000 \$ par année, à verser à l'avance chaque trimestre, à laquelle s'ajoutent des honoraires supplémentaires de 1 000 \$ par réunion à laquelle il assiste. Quatre réunions ont eu lieu pendant l'année. Pendant la période visée, la rémunération totale versée aux membres a été de 57 000 \$. La rémunération afférente à M. Boomgaardt a été versée à Lorick Inc.

Aucune indemnité n'a été versée aux membres pendant la période visée.

Le Comité a évalué la rémunération de ses membres pendant la période visée. Le Comité a tenu compte des facteurs suivants :

- ▶ l'intérêt des Fonds MD et des Fonds GPPMD;
- ▶ les renseignements sur la rémunération versée aux membres du Comité d'examen indépendant d'autres groupes de fonds;
- ▶ le nombre, la nature et la complexité des Fonds MD et des Fonds GPPMD, la nature et l'étendue prévues de la charge de travail des membres ainsi que le temps et l'énergie qui devraient être consacrés par les membres.

Le Comité a déterminé qu'il ne modifierait pas la rémunération par rapport à la rémunération initialement prévue pour les membres en 2007. Dans l'établissement de la rémunération ou des dépenses des membres, le Comité a toujours suivi les recommandations du gestionnaire.

Pendant la période visée, le Comité a aussi évalué l'indépendance des membres ainsi que l'indépendance et l'efficacité des membres et du Comité et en était satisfait.

## Questions de conflits d'intérêts – recommandations et approbations utilisées pendant la période visée

Le gestionnaire a soumis une question de conflit d'intérêts à l'approbation du Comité pendant la période visée relative aux opérations entre fonds. Le Comité a établi que les mesures proposées donnaient un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds des placements d'avenir MD, le Fonds collectif d'actions internationales GPPMD, le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, le Fonds équilibré MD, le Fonds d'actions MD, le Fonds américain de croissance MD, le Fonds américain de valeur MD, le Fonds international de croissance MD et le Fonds international de valeur MD ainsi que pour leurs porteurs de parts, et a fait part de son approbation au gestionnaire.

Le gestionnaire a aussi sollicité l'approbation du Comité à l'égard d'une mesure prise sous le régime de l'instruction permanente eu égard au changement de conseillers en placements et à la modification des frais. Le Comité a établi que les mesures proposées donnaient lieu à un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds des placements d'avenir MD et ses porteurs de parts, et a fait part de son approbation au gestionnaire.

Le Comité a reçu les rapports annuels du gestionnaire décrivant chaque cas, pendant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2010, où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes ci-dessous. Le Comité a aussi examiné les modifications à ces instructions permanentes et les a approuvées.

- ▶ Frais de services administratifs facturés aux Fonds MD
- ▶ Évaluation équitable des titres en portefeuille
- ▶ Corrections des erreurs d'évaluation
- ▶ Opérations à court terme
- ▶ Opérations à titre personnel
- ▶ Cadeaux et divertissements
- ▶ Plaintes des clients
- ▶ Supervision des conseillers en placement – Politique de placement
- ▶ Supervision des conseillers en placement – Fonds de fonds
- ▶ Supervision des conseillers en placement – Politiques sur les conflits d'intérêts des conseillers
- ▶ Changement de conseillers en placement – modification des frais
- ▶ Embauche de conseillers liés
- ▶ Détention de titres de l'Industrielle Alliance
- ▶ Détention de titres de la Société financière IGM
- ▶ Investissement dans des titres d'émetteurs liés aux conseillers
- ▶ Utilisation de conseillers en recherche et transition

Le Comité a aussi reçu le rapport annuel du gestionnaire décrivant chaque cas, pendant la période visée, où le gestionnaire s'est fondé sur l'instruction permanente suivante qui a été par la suite retirée en 2010 :

### ▶ Embauche de conseillers liés

Le Comité ne connaît aucun cas, pendant la période visée, où le gestionnaire aurait agi à l'égard d'une question de conflits d'intérêts renvoyée au Comité pour laquelle le Comité n'a pas formulé de recommandation positive. Toutes les questions renvoyées au Comité ont fait l'objet de recommandations positives.

Le Comité ne connaît aucun cas, pendant la période visée, où le gestionnaire aurait agi sur une question de conflits d'intérêts sans respecter une condition imposée par le Comité dans sa recommandation ou son approbation.

Les porteurs de parts qui désirent des renseignements supplémentaires concernant les activités du Comité peuvent communiquer avec la secrétaire du Comité :

Susan Murphy  
a/s Services aux médecins MD inc.  
1870, promenade Alta Vista  
Ottawa (Ontario) K1G 6R7  
susan.murphy@cma.ca

## Annexe A

### Fonds MD

- ▶ Fonds équilibré MD
- ▶ Fonds d'obligations MD
- ▶ Fonds d'obligations et d'hypothèques MD
- ▶ Fonds de dividendes MD
- ▶ Fonds d'actions MD
- ▶ Placements d'avenir MD limitée
- ▶ Fonds de revenu et de croissance MD
- ▶ Fonds international de croissance MD
- ▶ Fonds international de valeur MD
- ▶ Fonds monétaire MD
- ▶ Fonds sélectif MD
- ▶ Fonds américain de croissance MD
- ▶ Fonds américain de valeur MD
- ▶ Portefeuille conservateur MD
- ▶ Portefeuille équilibré modéré MD
- ▶ Portefeuille équilibré de croissance MD
- ▶ Portefeuille de croissance maximale MD

### Fonds GPPMD

- ▶ Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD
- ▶ Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD
- ▶ Fonds collectif de dividendes GPPMD
- ▶ Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD
- ▶ Fonds collectif d'actions américaines GPPMD
- ▶ Fonds collectif d'actions internationales GPPMD

